

Français Volants



Paris



PARIS CLUB FRANCAIS VOLANTS
Club labellisé
2022 ★ 2026 ÉCOLE FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

COMPETITION

COUPE YVES MONTREDON

**BAR &
RESTAURATION
SUR PLACE
ENTRÉE LIBRE**

**LE 12 & LE 13
DÉCEMBRE
2026**

Patinoire de l'Accorarena
8 Boulevard de Bercy,
75012 Paris



**CSN
PATINAGE
ARTISTIQUE**

Pour plus d'informations : contact.artistique@francais-volants.org

Mesdames, Messieurs les Présidents de Club,

L'ensemble des membres du bureau et les entraîneurs du club des Français Volants de Paris ont le plaisir de vous inviter à participer à la :

2ème Coupe Yves Montredon

TOURNOI FEDERAL

qui se déroulera les 12 et 13 décembre 2026
à la patinoire de l'Accor Arena : 8 boulevard de Bercy
Paris 75012

Cette compétition de patinage artistique est ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace, sous l'égide de la FFSG et de la Ligue Île-de-France de Patinage Artistique.

Elle est réservée aux patineurs de la Filière :

Filière Fédérale : Novices – Juniors – Seniors (Dames – Messieurs)

Filière Nationale : Poussins – Benjamins – Minimes – Novices – Juniors – Seniors (Dames- Messieurs – Couples)

Filière Régionale : R3 A/B - R1/R2 – Adultes

Elle est support de médailles suivant le règlement de l'année en cours publié par la CSNPA.

Vous trouverez ci-joint toutes les informations utiles pour votre inscription :

- Renseignements généraux (dates, modalités d'inscription, ...)
- Bulletin d'inscription

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous présentons nos sportives salutations.

L'équipe du club des Français
Volants de Paris

DATES à RETENIR

Date limite d'inscription	le 18 octobre 2026
Date limite de réception du règlement	le 25 octobre 2026
Musique	le 29 novembre 2026
Tirage au sort	8 jours avant la compétition
Compétition	12 et 13 décembre 2026

CATEGORIES et FILIERES

Filière Fédérale : Novices – Juniors – Seniors (Dames – Messieurs)

Filière Nationale : Poussins – Benjamins – Minimes – Novices – Juniors - Seniors
(Programmes Libres – Dames- Messieurs – Couples)

Filière Régionale : R3 A/B – R1/R2 – Adultes

REGLEMENT ADMINISTRATIF

- Les patineurs devront être en possession, **le jour de l'inscription**, d'une licence compétition ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la saison 2026-2027. Attention, aucune inscription pour des patineurs non licenciés ne pourra être acceptée.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition.
- Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA au plus tard 14 jours avant le début de la compétition.
- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants.
- Les réclamations sont définies et réglementées par le règlement général des officiels d'arbitrage.
- Les personnes participant à une compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrites par la FFSG.
- Les patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs sont tenus d'obéir aux instructions des officiels d'arbitrage en charge de la compétition.
- La présence aux podiums fait partie intégrante de la compétition, le club organisateur n'est pas tenu de remettre les récompenses aux patineurs qui ne participeraient pas aux podiums.

Les musiques devront être envoyées à l'avance par mail à competiton.artistique@francais-volants.org / victoria.donica@yahoo.com en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) au plus tard le 29 novembre 2026

Le nom des fichiers musicaux dans cet e-mail doit être au format :

Filière Catégorie Sexe NOM Prénom (Ex : R2 Novice Messieurs DEGLACE Axel.mp3).

Néanmoins le patineur devra prévoir un support numérique (clé USB, téléphone, tablette, ...) avec la seule musique de son programme.

REGLEMENT TECHNIQUE

- **Pour toutes les catégories : Règlement CSNPA 2026 – 2027 et Règlement/Communications ISU en vigueur**
- Lors de la compétition, les licences peuvent être demandées.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Le nombre de participants par club n'est pas limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les inscriptions dès que le nombre de 180 programmes pour le week-end sera atteint.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée et nous appliquerons les priorités suivantes :

Priorité 1 : Zone IDF-Centre

Filière Fédérale

Priorité 2 : Autres zones

Filière Fédérale

Priorité 3 : Zone IDF-Centre

Filière Nationale :

Priorité 4 : Autres zones

Filière Nationale

Priorité 5 : Zone IDF-Centre

Filière Régionale

Priorité 6 : Autres zones

Filière Régionale

Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent remplir avec précision le formulaire joint au présent règlement et indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées du correspondant chargé des inscriptions dans leur association.

Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du règlement financier.

Le non-paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné.

Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).

Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail.

La liste des patineurs devra nous parvenir avant le :18 octobre 2026

- par mail : contact.artistique@francais-volants.org / president@francais-volants.org

Le montant de l'inscription est fixé à **47 euros** par participant pour les nationaux et régionaux, à **50 euros** par participant pour les fédéraux et à **87 euros** par couple.

Le règlement est à adresser avant le 25 octobre 2026

- par virement bancaire sur le compte suivant en précisant le nom de votre club :

IBAN : FR76 1020 7000 1921 2193 1302 280

BIC : CCBPFRPPMTG

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Email : contact.artistique@francais-volants.org / tresorier@francais-volants.org / president@francais-volants.org

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Email : competition.artistique@francais-volants.org / victoria.donica@yahoo.com

RESTAURATION

Vous trouverez à la patinoire une buvette et une restauration rapide